



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 26 mai 2021 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto (en vidéoconférence).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, et la greffière, Mme Katia Morin, sont également présentes.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance a lieu à huis clos et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

La séance est ouverte à 17 h 43.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- De retirer le point suivant :
3.3 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-413

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, conformément aux sujets spécifiés à l'avis de convocation et modifié par le retrait du point 3.3.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-411 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge

192/26-05-2021



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2021

- 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.3 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-413 - **Retiré**
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Ajouts de contrat pour l'appel d'offres numéro 2021-01
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, des modifications peuvent y être apportées puisque tous les membres sont présents et y consentent.

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-411 DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Mme Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-411 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-412 RELATIF À LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-412 relatif à la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-413 - RETIRÉ

Le présent sujet est retiré



No de résolution
ou annulation

193/26-05-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2021

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 AJOUTS DE CONTRAT POUR L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01

CONSIDÉRANT la résolution numéro 133/06-04-2021 octroyant le contrat découlant de l'appel d'offres numéro 2021-01 relatif aux travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau;

CONSIDÉRANT que des travaux imprévisibles doivent être effectués;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-C01 (Réf, LH₂ L 21-053) émise par la firme LH2 inc. - services professionnels inc., mandaté pour la surveillance de ces travaux au montant de 9 085 \$ plus les taxes applicables (montant net de 9538,11 \$);

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-C02 (Réf, LH₂ L 21-053) émise par la firme LH2 inc. - services professionnels inc., mandaté pour la surveillance de ces travaux au montant de 29 341,80 \$ plus les taxes applicables (montant net de 30 805,22 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'acceptation de la directive de changement DC-C01 et autoriser le paiement d'un montant de 9 085 \$ plus les taxes applicables (montant net de 9 538,11 \$); pour la fourniture et l'installation d'un réseau temporaire de 150 mm pour maintenir et sécuriser le réseau d'aqueduc dans la zone de travaux et plus au nord du centre-ville.

D'autoriser l'acceptation de la directive DC-C02 et autoriser le paiement d'un montant de 29 341,80 \$ plus les taxes applicables (montant net de 30 805,22 \$) pour l'installation du nouvel égout fluvial dans le stationnement de l'immeuble situé au 302-310, rue L'Annonciation Nord (matricule 9942-40-5853), sur une largeur de 4 mètres en débutant du côté de la rue L'Annonciation Nord et en se dirigeant vers Le P'tit Train du Nord.

Que lesdites dépenses soient prises à même le règlement numéro 2020-389.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière, Mme Katia Morin, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 48.

Denis Charette
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire